



GROUPE

CHARTRE ÉTHIQUE





Le Groupe BRL participe, depuis plus de 60 ans, à l'aménagement de l'Occitanie, aux côtés et au service des acteurs locaux. Il propose également des solutions innovantes, en France et à l'international, pour répondre aux enjeux de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique dans les secteurs de l'eau, de l'environnement et de la biodiversité, en s'appuyant sur l'ensemble de ses métiers :

- Concessionnaire et maître d'ouvrage du Réseau Hydraulique Régional de la Région Occitanie.
- Ingénieur-conseil, maître d'oeuvre et bureau d'études.
- Gestionnaire de grands ouvrages hydrauliques et exploitant de services publics d'eau brute, d'eau potable et d'assainissement.
- Créateur et prestataire d'entretien d'espaces verts, pépiniériste de végétaux ornementaux.

Détenu à plus de 77 % par des capitaux publics (Région, Départements, collectivités), le Groupe développe sa mission d'aménagement territorial au service de la Région Occitanie en réalisant le programme AQUA DOMITIA (220 M€ d'investissement) pour transférer l'eau du Rhône vers le littoral héraultais et l'Aude. En complément de ses activités en France, le Groupe poursuit sa croissance à l'international, principalement en direction des pays d'Afrique confrontés aux effets du changement climatique. Convaincus par le fait qu'une entreprise doit en permanence s'adapter à son environnement, nous faisons évoluer notre modèle autour des grandes transformations actuelles : les transitions écologique et énergétique ainsi que la révolution digitale, qui influencent chacun de nos métiers et l'avenir des territoires.

Le Groupe BRL rassemble 800 salarié·es et réalise un chiffre d'affaires de 80 M€ dont 20% à l'international.

Notre Groupe organise ses processus pour conforter durablement la confiance de ses actionnaires, de ses clients, et de ses salarié·es en s'appuyant sur un socle de valeurs fondamentales : le sens du service public, la solidarité, l'équité, le respect de l'environnement et des relations humaines. Nous sommes également porteurs d'une éthique qui nous engage inconditionnellement : le respect des lois et des réglementations, l'intégrité et le respect des engagements ainsi qu'un souci constant de la santé et de la sécurité de nos collaboratrices et collaborateurs, de nos partenaires, clients ou prestataires.

Ces valeurs et cette éthique se traduisent dans notre gouvernance, dans nos organisations internes et dans nos modes de fonctionnement. Nous en sommes tous les dépositaires et les acteurs au quotidien, par nos comportements et nos actions, ce qui définit notre engagement de développement durable et de responsabilité sociétale.



Ainsi, partout où le Groupe BRL est implanté, il s'attache à promouvoir ces valeurs qui l'engagent, à respecter les législations propres à chaque pays et les règles de conduite édictées par les organismes internationaux, ainsi qu'à favoriser l'adhésion à celles-ci par les salarié·es et partenaires.

Les équipes managériales sont attentives à ce que les collaboratrices et collaborateurs exercent leurs missions dans le respect de ces valeurs fédératrices essentielles à la pérennité de notre Groupe. Elles les incitent à se comporter au mieux des intérêts partagés avec les parties prenantes en développant des relations équilibrées tout en rendant compte, en transparence, de leurs activités professionnelles.

L'adhésion à ces valeurs et principes éthiques est partagée avec les membres de notre Conseil d'administration et de nos Comités de gouvernance qui s'assurent de leur bonne intégration dans la stratégie du Groupe et son déploiement.

La présente Charte éthique précise les principes et les exigences de conformité que chaque salarié·e doit respecter dans l'exercice des missions qui lui sont confiées.

Jean-François BLANCHET
Directeur général du Groupe BRL

Janvier 2022



« BIEN SE COMPORTER, BIEN AGIR »
« PENSER GLOBALEMENT, AGIR LOCALEMENT »
« ÊTRE TRANSPARENT ET RENDRE COMPTE »

Depuis sa création en 1955, BRL a régulièrement fait évoluer son organisation pour répondre aux enjeux de son territoire, avec la mise en place en 1993 d'une filialisation de ses principaux métiers pour en favoriser le développement et mieux répondre aux attentes de ses clients.

Le **Groupe BRL** est aujourd'hui un acteur multi-métiers et ensemblier, qui propose des réponses innovantes aux objectifs d'**atténuation et d'adaptation au changement climatique** dans les secteurs de l'eau, de l'environnement, de la biodiversité et du développement des territoires, en France et à l'international.

Le Groupe BRL élabore, en concertation avec ses parties prenantes, des **solutions durables, efficaces pour les territoires et profitables pour le plus grand nombre**. Pour cela, il mobilise ses savoir-faire en

secteur terrestre, fluvial, littoral et maritime avec des compétences organisées autour de **4 grands métiers** :

- **Concessionnaire et Investisseur-maître d'ouvrage** du Réseau Hydraulique Régional pour le compte de la Région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée.
- **Ingénieur-conseil**, bureau d'études et maître d'oeuvre.
- **Gestionnaire de grands ouvrages hydrauliques et exploitant** de services publics d'eau brute, d'eau potable et d'assainissement.
- Créateur et gestionnaire d'espaces paysagers et **pépiniériste-producteur** de plantes, arbustes et arbres ornementaux.

Ces valeurs et cette responsabilité vis-à-vis de ses parties prenantes se traduisent au travers de la gouvernance, des modes de fonctionnements internes et des actions quotidiennes.

Détenu à plus de 77 % par des capitaux publics (Région, Départements, Métropoles), le Groupe BRL se définit comme un acteur à l'écoute, engagé sur des valeurs fondamentales :

- la solidarité ;
- l'équité ;
- le respect de l'humain et de l'environnement et de la biodiversité.

Il est ainsi porteur d'une responsabilité vis-à-vis de ses parties prenantes :

- le respect de ses engagements des lois et des réglementations ;
- le sens du service public ;
- la promotion de l'intérêt général ;
- une attention pour la santé et la sécurité des salarié·e-s et des tiers concernés par ses activités.

LES PRINCIPES AU QUOTIDIEN

Confiance et intégrité morale

Les actions individuelles de chacun(e), dans le cadre de ses fonctions, ont une influence sur le rayonnement du Groupe BRL, mais aussi sur la préservation de sa réputation, de sa sécurité et de celles de ses collaboratrices et collaborateurs.

Chacun(e) se doit d'adopter un **comportement bienveillant et exemplaire** lors de l'exercice de ses fonctions.

Discrétion et confidentialité

Le Groupe BRL s'efforce de faire respecter avec l'ensemble de ses parties prenantes (internes et externes) la **discrétion et la confidentialité** dans l'usage des données, des informations, du savoir-faire, des droits de propriété intellectuelle et industrielle et des secrets d'affaires, en lien avec ses activités.

Chaque collaboratrice ou collaborateur s'engage à respecter cette obligation de discrétion et de confidentialité dans l'exercice de ses fonctions mais aussi en dehors de ses activités professionnelles.



Respect des lois et réglementations

Le Groupe BRL veille au respect de toutes dispositions légales ou réglementaires, nationales ou internationales, et prohibe tout acte qui y serait contraire.

Ainsi, des procédures permettant la détection des risques juridiques sont mises en place pour assurer la conformité aux Lois et Réglementations. Une veille juridique régulière est assurée à cet effet.

La Direction Juridique et de la Responsabilité Sociétale (DJRSE) définit les cadres à appliquer et à décliner par les Directions des sociétés et Directions et Services opérationnels. La Direction de l'Audit et du Contrôle Interne (DACI) s'assure le bon respect des cadres applicables et du déploiement des axes de prévention.

Culture d'intégrité et d'honnêteté

Le Groupe BRL lutte activement contre la corruption et tous types de fraude et proscrit tout acte direct ou indirect s'y rapportant.

Au travers de sa politique et ses démarches de conformité, il veille à ce que les relations d'affaires mais également les relations interpersonnelles et les pratiques professionnelles le soient avec honnêteté et intégrité.

Le responsable conformité que désigne chaque direction de société s'assure de la bonne application de la trajectoire de conformité impulsée par le Groupe BRL.

Développement durable et engagement RSE

Le Groupe BRL se situe au cœur des défis du développement durable avec une raison d'être d'**utilité territoriale et sociétale**, respectueuse de l'environnement et de l'intérêt à long terme des populations.

Face à un monde confronté à de grandes évolutions et ruptures (dérèglement climatique, accroissement de la population régionale et mondiale, transformation digitale, intelligence artificielle, crises sanitaires, nouvelles attentes sociales, émergence d'un monde nouveau), le Groupe BRL s'est interrogé sur les **transformations à apporter à ses métiers**, ses compétences et l'organisation de ses activités.

La stratégie **CAP 2025** définit le cadre de transformation du Groupe pour contribuer à un aménagement durable et soutenable du territoire, résolument tournée vers la transition écologique et énergétique.

La **politique de responsabilité sociétale et de développement durable (RSE-DD)** du Groupe BRL décline ainsi les priorités stratégiques de CAP 2025 autour de **4 piliers (social, environnemental, économique et solidarité, territoire et culture)** en intégrant les **17 Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'Organisation des Nations Unies**.

Les piliers sont décrits dans la politique de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale d'Entreprise du Groupe BRL disponible sur le site du Groupe BRL – Rubrique RSE / Développement Durable.

Une entreprise éthique

La stratégie **CAP 2025** du Groupe BRL, issue d'une réflexion partagée avec les salarié-es, le management et le Conseil d'administration, constitue un véritable engagement de responsabilité individuelle et collective d'entreprise, soutenu par une démarche résiliente face aux crises avec une « **culture apprenante** » (apprentissage permanent pour développer et ajuster les compétences) afin de s'adapter à un monde en grande évolution. Elle contribue ainsi à une vision du futur fondée sur l'éthique, la collaboration, la recherche de la **minimisation des impacts négatifs** et de la **maximisation des impacts positifs** des activités.

LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU GROUPE BRL SONT DÉCLINÉES EN TENANT COMPTE DE 3 ORIENTATIONS :

Une orientation sociale

Le Groupe BRL a mis en place une politique sociale visant à la promotion de la santé au travail, l'égalité de traitement, la gestion des carrières et compétences, le « mieux travailler ensemble » grâce à la qualité de vie au travail. Le Groupe BRL ne tolère aucun acte de discrimination, de harcèlement, de violence ou d'intimidation et condamne fermement ces pratiques.

Une orientation environnementale

Le Groupe BRL est un acteur attentif aux orientations des transitions écologique et énergétique en transformant son modèle pour accroître sa résilience et accélérer sa capacité d'adaptation aux changements environnementaux, climatiques et sociétaux. Cette orientation rassemble les différentes actions environnementales innovantes conduites par les sociétés du Groupe, qui soutient la mise en oeuvre de divers projets environnementaux.

Une orientation économique

DES RELATIONS D'AFFAIRES ÉQUILIBRÉES

Le Groupe BRL s'attache à identifier, dans les domaines d'activités stratégiques du Groupe, ceux qui reposent sur des facteurs d'innovation se démarquant de la concurrence, avec d'éventuels effets leviers en matière de création d'emplois interne et externe. Celle-ci repose sur des relations d'affaires équilibrées entre le Groupe et ses partenaires, prestataires et fournisseurs. C'est selon ces orientations que le Groupe lutte contre les atteintes à la probité et a décliné des systèmes de management des risques appropriés au sein de ses sociétés.

L'ACHAT RESPONSABLE

Le Groupe BRL s'efforce de réduire les impacts environnementaux de ses achats et de renforcer la contribution sociale et sociétale du Groupe. À ce titre, il partage et diffuse ses valeurs auprès de ses fournisseurs et prestataires afin de développer une vision partagée d'une politique d'achats responsables, respectueuse des Droits de l'Homme et de l'Enfant, des équilibres socio-économiques locaux et mondiaux (commerce équitable et solidaire), de la santé (prévention des risques sanitaires, conditions de travail des salarié-e-s) et de l'environnement (prévention des pollutions, des risques environnementaux et de la dégradation des ressources), de la réduction de l'empreinte écologique, de la contribution à la lutte contre les changements climatiques et du développement d'une économie circulaire.



LOYAUTE DES PRATIQUES

Le Groupe BRL met en oeuvre des mesures afin de lutter contre toute atteinte à la probité et tout comportement infractionnel, tant de ses salarié-e-s que de ses partenaires économiques.

À ce titre, chaque société du Groupe déploie un Code de Conduite établi dans le respect de la présente Charte éthique.

LA PROCEDURE DE LANCEMENT D'ALERTE

Chaque salarié-e est un acteur de la prévention des risques.

Aussi, et conformément à la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique (dite Loi Sapin 2) du 9 décembre 2016, le Groupe BRL a mis en place un dispositif de recueil de signalement pour chaque société du groupe.

Ces dispositifs d'alerte professionnelle ont notamment pour objectif de renforcer les moyens de signalement des collaboratrices et collaborateurs qui auraient connaissance d'un comportement pouvant engendrer une violation grave d'une loi ou d'un règlement, d'un délit ou un crime.

L'ensemble du fonctionnement de ce dispositif est détaillé au sein du document « Note d'information sur le dispositif Lanceur d'alerte » annexé au Règlement intérieur et disponible sur le portail intranet du Groupe BRL.

**Chaque collaborateur,
collaboratrice doit lire,
comprendre et respecter
strictement la présente Charte.**

**Tout comportement contraire
qui pourrait nuire à la réputation
du Groupe BRL et affecter ses
activités exposerait son auteur(e) à
réparer le préjudice en application
du Code de Conduite et du
Règlement intérieur de la Société
du Groupe concernée.**

